



Ville de Lisle-sur-Tarn

Affiché le 25 octobre 2018
(article L2121-25 du CGCT)

CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu

Date de la séance : 17 octobre 2018

Absents excusés (pouvoirs) : GUIRLINGER Sara donne pouvoir à LIBBRECHT Daniel
DAVID Laurent donne pouvoir à ZION Philippe

Absent : Laurent VEYRIES pour les questions 1 et 2

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ordre du jour à **L'UNANIMITE**.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018**

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 à **L'UNANIMITE**.

3. **Décisions municipales**

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n° 49-2017 du 26 juillet 2017.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

4. **Urbanisme – ZAC de Rivalou – Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2017**

La Convention Publique d'Aménagement (C.P.A.) passée avec la société THEMELIA dans le cadre du projet de la Z.A.C. de Rivalou prévoit, conformément aux articles L 305 du Code de l'Urbanisme et L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'aménageur doit présenter chaque année un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.) sur le déroulement de l'opération, du point de vue administratif, financier, des études et de la réalisation.

Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2017, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le CRAC 2017 relatif à la Z.A.C. de Rivalou présenté par la société THEMELIA et joint en annexe
- D'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (7 abstentions BLANQUART Éric, BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

5. Finances – Commune – Budget 2018 – Décision modificative n°1

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications de crédits suivantes :

		BP	DM1	RàR	Total
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		3 380 290,00 €	689 440,00 €	- €	4 069 730,00 €
O11	Charges à caractère général	613 670,00 €	117 000,00 €	- €	730 670,00 €
60611	Eau & assainissement	43 000,00 €	- €		43 000,00 €
60612	Energie-électricité	115 000,00 €	- €		115 000,00 €
60621	Combustibles	28 000,00 €	- €		28 000,00 €
60622	Carburants	22 000,00 €	- €		22 000,00 €
60623	Alimentation	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
60624	Produits de traitement	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €	- €		500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00 €	20 000,00 €		29 000,00 €
60632	F. de petit équipement	20 000,00 €	10 000,00 €		30 000,00 €
60633	F. de Voirie	3 500,00 €	- €		3 500,00 €
60636	Vêtements de travail	4 000,00 €	- €		4 000,00 €
6064	Fournitures administratives	6 500,00 €	- €		6 500,00 €
6065	Livres,disques,cassettes	200,00 €	- €		200,00 €
6068	Autres matières & fournitures	300,00 €	12 000,00 €		12 300,00 €
611	Contrats prestat° services	11 000,00 €	50 000,00 €		61 000,00 €
6135	Locations mobilières	16 500,00 €	- €		16 500,00 €
61521	Entretien de terrains	13 000,00 €	- €		13 000,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	6 000,00 €	- €		6 000,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	100,00 €	- €		100,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
615232	Entretien et réparations réseaux	20 000,00 €	- €		20 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00 €	20 000,00 €		45 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00 €	- €		4 000,00 €
6156	Maintenance	45 000,00 €	- €		45 000,00 €
6161	Assurances multirisques	25 390,00 €	5 000,00 €		30 390,00 €
6182	Doc. générale et Technique	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
6184	Versements à des organ.form.	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
6188	Autres frais divers	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	950,00 €	- €		950,00 €
6226	Honoraires	10 000,00 €	- €		10 000,00 €
6228	Divers	11 550,00 €	- €		11 550,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €	- €		500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	48 500,00 €	- €		48 500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	17 000,00 €	- €		17 000,00 €
6251	Frais de déplacement	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	9 500,00 €	- €		9 500,00 €
6262	Frais de télécommunication	15 000,00 €	- €		15 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
6282	Frais de gardiennage	480,00 €	- €		480,00 €
6283	Frais de Nettoyage des Locaux	4 200,00 €	- €		4 200,00 €
62848	Redevances déchets	9 000,00 €	- €		9 000,00 €
63512	Taxes foncières	11 000,00 €	- €		11 000,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
637	Autres impôts & taxes	34 500,00 €	- €		34 500,00 €
O12	Charges personnel & frais assimilés	1 130 000,00 €	- €	- €	1 130 000,00 €

6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	12 000,00 €	- €		12 000,00 €
6338	Autres impôts & taxes	2 500,00 €	- €		2 500,00 €
64111	Rémunération principale (PT)	500 000,00 €	- €		500 000,00 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	17 500,00 €	- €		17 500,00 €
64118	Autres indemnités (PT)	89 500,00 €	- €		89 500,00 €
64131	Rémunération	115 000,00 €	- €		115 000,00 €
64138	Autres indemnités (PT)	4 800,00 €	- €		4 800,00 €
6417	Rémunération des apprentis	24 100,00 €	- €		24 100,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	86 300,00 €	- €		86 300,00 €
6453	Cotisations caisses retraite	160 000,00 €	- €		160 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	8 900,00 €	- €		8 900,00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	56 000,00 €	- €		56 000,00 €
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	33 500,00 €	- €		33 500,00 €
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	1 700,00 €	- €		1 700,00 €
6458	Cotisations autres organismes (CNAS)	11 000,00 €	- €		11 000,00 €
6475	Médecine du travail	4 100,00 €	- €		4 100,00 €
6478	Autres charges sociales	3 100,00 €	- €		3 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	222 900,00 €	5 000,00 €	- €	227 900,00 €
651	Redevances pour concessions	1 100,00 €	- €		1 100,00 €
6531	Indemnités élus	65 500,00 €	- €		65 500,00 €
6532	Frais de mission élus	750,00 €	- €		750,00 €
6533	Cotisations retraite élus	3 650,00 €	- €		3 650,00 €
6534	Cot. Part Pat. Elus	5 750,00 €	- €		5 750,00 €
6541	Pertes sur créances irrécouv.	600,00 €	- €		600,00 €
65548	Contribution organ.regroup.	32 550,00 €	5 000,00 €		37 550,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires	41 000,00 €	- €		41 000,00 €
657362	CCAS	12 000,00 €	- €		12 000,00 €
6574	Subv. fonct. person. droit privé	60 000,00 €	- €		60 000,00 €
658	Charges Gestion Courante	- €	- €		- €
66	Charges financières	275 475,00 €	28 000,00 €	- €	303 475,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	281 000,00 €	28 000,00 €		309 000,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	150 380,00 €	- €		150 380,00 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 155 905,00 €	- €		- 155 905,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
014	Atténuations de produits	533 296,00 €	- €	- €	533 296,00 €
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	500,00 €	- €		500,00 €
739211	Attribution de compensation	532 796,00 €	- €		532 796,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €	- €	- €	110 000,00 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	110 000,00 €	- €		110 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	493 949,00 €	539 440,00 €	- €	1 033 389,00 €
023	Virement à la section d'investissement	493 949,00 €	539 440,00 €		1 033 389,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT		3 380 290,00 €	689 440,00 €	- €	4 069 730,00 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	218 000,00 €	- €	- €	218 000,00 €
70311	Concessions dans les cimetières	4 000,00 €	- €		4 000,00 €
70688	Autres prestations de services	14 000,00 €	- €		14 000,00 €
70876	Remb par le GFP de rattachement	200 000,00 €	- €		200 000,00 €
73	Impôts & taxes	2 029 000,00 €	- €	- €	2 029 000,00 €
73111	Contributions directes	1 820 000,00 €	- €		1 820 000,00 €
73223	Fonds Péréquation ressources communales et intercommunales	85 000,00 €	- €		85 000,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	110 000,00 €	- €		110 000,00 €
7381	Taxe add. droits de mutation	14 000,00 €	- €		14 000,00 €
74	Dotations & participations	1 080 990,00 €	- 3 930,00 €	- €	1 077 060,00 €
7411	Dotation forfaitaire DGF	345 000,00 €	- €		345 000,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	500 000,00 €	- €		500 000,00 €
74127	Dot nationale de péréquation	150 000,00 €	- 1 099,00 €		148 901,00 €
7472	Subv.région	2 000,00 €	- €		2 000,00 €

74832	Attribution de fonds départemental de la taxe prof.	490,00 €	- €		490,00 €
74834	Etat/compens. taxe fonc.	34 500,00 €	- 4 012,00 €		30 488,00 €
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	49 000,00 €	1 181,00 €		50 181,00 €
75	Autres produits & gestion courante	15 300,00 €	- €	- €	15 300,00 €
752	Revenus des immeubles	15 300,00 €	- €		15 300,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
O13	Atténuation de charges	35 000,00 €	- €	- €	35 000,00 €
6419	Remb. rémunérations personnel	35 000,00 €	- €		35 000,00 €
002	Chapitres codifiés	- €	693 370,00 €	- €	693 370,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	693 370,00 €		693 370,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 033 949,00 €	1 268 167,00 €	451 090,00 €	2 302 116,00 €
001	Déficit Reporté	- €	324 650,00 €	- €	324 650,00 €
001	Déficit Reporté	- €	324 650,00 €		324 650,00 €
10	Dotations à reverser	- €	500,00 €	- €	500,00 €
10223	Reversement TLE	- €	500,00 €		500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	381 000,00 €	80 000,00 €	- €	461 000,00 €
1641	Remboursement Capital d'Emprunts	381 000,00 €	80 000,00 €		461 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	- €	6 630,00 €	6 630,00 €	6 630,00 €
2031	Frais d'études	- €	6 630,00 €	6 630,00 €	6 630,00 €
204	Immobilisations Incorporelles	117 000,00 €	10 500,00 €	175 500,00 €	127 500,00 €
20422	Subventions d'équipement - Bâtiments et installations	20 000,00 €	- €		20 000,00 €
2041513	GFP de rattachement	55 000,00 €	- €	165 000,00 €	55 000,00 €
2041512	GFP de rattachement - Attribution de compensation	42 000,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	52 500,00 €
21	Immobilisations Corporelles	472 219,00 €	845 887,00 €	268 960,00 €	1 318 106,00 €
2112	Terrains de voirie	300 000,00 €	250 000,00 €	165 110,00 €	550 000,00 €
2128	Autres Agencements et Aménagements de Terrains	- €	61 250,00 €	61 237,00 €	61 250,00 €
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00 €	381 000,00 €	36 432,00 €	481 000,00 €
2135	Installations générales, aménagements constructions	- €	10 000,00 €		10 000,00 €
2151	Réseaux de Voirie	30 000,00 €	- €		30 000,00 €
2152	Installations de voirie	32 219,00 €	1 000,00 €	342,00 €	33 219,00 €
21533	Réseaux câblés	- €	12 000,00 €		12 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification	- €	3 000,00 €		3 000,00 €
21571	Matériel de voirie	- €	12 000,00 €		12 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	6 000,00 €	5 839,00 €	16 000,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	- €	2 100,00 €		2 100,00 €
21735	Installation générales, agencements constructions	- €	23 000,00 €		23 000,00 €
2182	Matériel de Transport	- €	70 000,00 €		70 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- €	7 537,00 €		7 537,00 €
2184	Mobilier	- €	2 000,00 €		2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	5 000,00 €		5 000,00 €
23	Immobilisations en Cours	63 730,00 €	- €	- €	63 730,00 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	63 730,00 €	- €		63 730,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 033 949,00 €	1 268 167,00 €	150 982,00 €	2 302 116,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	493 949,00 €	539 440,00 €	- €	1 033 389,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	493 949,00 €	539 440,00 €		1 033 389,00 €
040	Opérations d'Ordre	110 000,00 €	3 000,00 €	- €	113 000,00 €
28	Amortissements Immobilisations	110 000,00 €	- €		110 000,00 €
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations	- €	3 000,00 €		3 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	130 000,00 €	624 745,00 €	- €	754 745,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	624 745,00 €		624 745,00 €
10222	FCTVA	100 000,00 €	- €		100 000,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	30 000,00 €	- €		30 000,00 €

13	Subventions d'Investissement	50 000,00 €	100 982,00 €	150 982,00 €	150 982,00 €
1321	Etat et établissements nationaux	30 000,00 €	- 30 000,00 €		- €
1323	Départements	20 000,00 €	- 20 000,00 €		- €
1328	Autres	- €	11 782,00 €	11 782,00 €	11 782,00 €
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	- €	139 200,00 €	139 200,00 €	139 200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00 €	- €	- €	250 000,00 €
1641	Emprunts	250 000,00 €	- €		250 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 380 290,00 €	689 440,00 €	- €	4 069 730,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 380 290,00 €	689 440,00 €	- €	4 069 730,00 €
SOLDE	- €	- €	- €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 033 949,00 €	1 268 167,00 €	451 090,00 €	2 302 116,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 033 949,00 €	1 268 167,00 €	150 982,00 €	2 302 116,00 €
SOLDE	- €	- €	- 300 108,00 €	- €

SOLDE GENERAL	- €	- €	- 300 108,00 €	- €
----------------------	------------	------------	-----------------------	------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

6. Finances – Assainissement – Budget 2018 – Décision modificative n°1

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications de crédits suivantes :

		BP	DM 1	Total
Dépenses de Fonctionnement		86 278,00 €	41 755,00 €	128 033,00 €
66	Charges financières	14 657,00 €	- €	14 657,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 130,00 €	- €	15 130,00 €
661121	ICNE de l'Exercice (Rattachement fin d'année)	6 145,00 €	- €	6 145,00 €
661122	ICNE de l'Exercice N-1 (Contre-passation)	- 6 618,00 €	- €	- 6 618,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 822,00 €	- €	54 822,00 €
6811	ORDRE Dotations aux Amortissements.	54 822,00 €	- €	54 822,00 €
023	ORDRE Virement à l'Investissement	16 799,00 €	41 755,00 €	58 554,00 €
023	Virement à la section d'investissement	16 799,00 €	41 755,00 €	58 554,00 €

		86 278,00 €	41 755,00 €	128 033,00 €
Recettes de Fonctionnement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 278,00 €	- €	48 278,00 €
777	ORDRE Quote-Part des Subventions	48 278,00 €	- €	48 278,00 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	38 000,00 €	- €	38 000,00 €
70611	Redevance Assainissement Collectif	13 000,00 €	- €	13 000,00 €
70613	Participation Assainissement Collectif	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
002	Excédent Antérieur Reporté Fonct.	- €	41 755,00 €	41 755,00 €
002	Excédent Reporté	- €	41 755,00 €	41 755,00 €

		96 621,00 €	63 832,00 €	160 453,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
040	Opérations d'ordre	48 278,00 €	- €	48 278,00 €
1391	Subventions d'Equipement	48 278,00 €	- €	48 278,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35 423,00 €	2 000,00 €	37 423,00 €
1641	Emprunts	35 423,00 €	2 000,00 €	37 423,00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 920,00 €	20 000,00 €	32 920,00 €
2031	Frais d'Etudes	12 920,00 €	20 000,00 €	32 920,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	9 755,00 €	9 755,00 €
2156	Réseaux d'assainissement	- €	9 755,00 €	9 755,00 €

001	Résultat reporté	- €	32 077,00 €	32 077,00 €
001	Déficit Antérieur Reporté	- €	32 077,00 €	32 077,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
10	Dotations, fonds divers	- €	32 077,00 €	32 077,00 €
1068	Affectation Résultat Fonctionnement N-1	- €	32 077,00 €	32 077,00 €
021	Opérations d'ordre	16 799,00 €	41 755,00 €	58 554,00 €
021	Virement du Fonctionnement	16 799,00 €	41 755,00 €	58 554,00 €
040	Opérations d'ordre	54 822,00 €	- €	54 822,00 €
28156	Amortissements des immobilisations	54 822,00 €	- €	54 822,00 €
13	Subventions d'Investissement	25 000,00 €	- 10 000,00 €	15 000,00 €
13111	Agence de l'eau	20 000,00 €	- 10 000,00 €	10 000,00 €
1313	Département	5 000,00 €	- €	5 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	86 278,00 €	41 755,00 €	128 033,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	86 278,00 €	41 755,00 €	128 033,00 €
SOLDE	- €	- €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	96 621,00 €	63 832,00 €	160 453,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	96 621,00 €	63 832,00 €	160 453,00 €
SOLDE	- €	- €	- €

SOLDE GENERAL	- €	- €	- €
----------------------	------------	------------	------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

7. Finances – Centre Communal d'Action Sociale – Subvention 2018

Afin d'assurer le bon fonctionnement du budget, il est demandé au conseil municipal d'attribuer au titre de l'exercice 2018 une subvention au CCAS d'un montant de 12 000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

8. Finances – Ecurie des Deux rives – Subvention exceptionnelle

A l'occasion de l'organisation de la 33^{ème} édition du rallye des Côtes du Tarn, l'association l'Ecurie des Deux Rives souhaite innover en matière de communication en retransmettant en direct sur internet et les réseaux sociaux l'épreuve chronométrée de Montaigut.

Cette épreuve est le symbole du rallye et du vignoble gaillacois, et cette retransmission permettra une diffusion d'images de la commune à très grande échelle. Il s'agirait donc d'une véritable mise en valeur du territoire notamment au travers des plans qui seront réalisés à partir d'un drone dans la périphérie de Montaigut et des Fortis. L'association espère toucher entre 50 000 et 100 000 personnes avec cette diffusion.

Le coût global de cette opération avoisinera selon le plan prévisionnel de financement la

somme de 5 000 €, montant élevé qui l'a poussée à solliciter un soutien de la commune afin de clôturer le budget de cette opération.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association l'Ecurie des Deux Rives afin de réaliser la retransmission de la spéciale de Montaigut dans le cadre de la 33^{ème} édition du rallye des Côtes du Tarn.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

9. Finances - Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn - Cotisation 2018

Comme chaque année la commune est sollicitée pour verser sa participation au fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

Sur la base du tableau établissant la participation des collectivités adhérentes, voté par le Comité Syndical lors de sa séance du 12 avril 2018, la cotisation 2018 de la Commune de Lisle-sur-Tarn a été fixée à 1 684 € (4 élèves à Gaillac x 421 € = 1 684 €).

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fixer le montant de la cotisation 2018 de la ville au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn à 1 684 €.
- De dire qu'en application des dispositions de la délibération du 27 novembre 2015, une somme de 321 € par inscription sera sollicitée auprès des familles concernées.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

10. Personnel – Avenants aux contrats de protection sociale – Autorisation de signature

Pour permettre aux agents d'accéder à une couverture de qualité, tant en santé qu'en prévoyance, la commune de Lisle-sur-Tarn, associée à la Communauté d'Agglomération et à un certain nombre de collectivités et établissements publics du territoire, sont en contrat groupé depuis le 9 août 2012 avec les prestataires Harmonie-Mutuelle pour la santé et Collecteam pour la prévoyance.

Les contrats, conclus pour une durée de six ans, arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

A ce jour, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet porte une réflexion sur l'action sociale, tant sur la mutuelle que sur la prévoyance. Différents modes de conventionnement, labellisation ou convention de participation, seront étudiés en ce sens courant 2019.

Ainsi, afin de s'accorder un délai raisonnable pour mener cette réflexion avec les collectivités, établissement et partenaires qui le souhaitent, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a rencontré les prestataires actuels pour solliciter des avenants de prolongation des contrats dans les mêmes conditions (en annexes de la présente délibération) comme le permettent les dispositions des conventions de participations et conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Ces avenants sont prévus pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver la conclusion d'avenants à intervenir avec les sociétés Harmonie-Mutuelle et Collecteam formalisant la prolongation aux contrats collectifs de protection sociale pour une durée d'un an et dont les projets sont joints en annexe.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les avenants concernés ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

11. Intercommunalité – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2017

En application des dispositions de l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport pour l'année 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la moyenne vallée du Tarn.

Le rapport est consultable auprès du secrétariat général de la mairie.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend acte.

12. Administration Générale – Service Public de l'assainissement – Rapport annuel du délégataire – Année 2017

En application des dispositions de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant

notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et à en prendre acte.

Le rapport de l'année 2017 concernant le Service Public de l'Assainissement établi par la Lyonnaise des Eaux est consultable en Mairie.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend acte.

13. Administration Générale - Dénomination de voies et places publiques

Dans le cadre des travaux d'extension de la ZA de l'Albarette et afin que les entreprises puissent correctement se domicilier, il convient de dénommer les voies de desserte. Il est donc demandé au conseil municipal :

- De dénommer les voies présentées dans les plans annexés :
 - Rue du Colonel Beltrame
 - Rue du Capitaine Bastiani
 - Rue de la Liberté
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

14. Administration Générale – Cimetière Communal – Réalisation de cavurnes – Tarification

Afin de faire face à l'augmentation significative des crémations et par souci de proposer aux familles un lieu de recueillement plus intime, la commune va installer dans le cimetière de Lisle-sur-Tarn des cavurnes, dispositifs permettant de recueillir les urnes cinéraires tout en délimitant un emplacement individualisé.

Cette offre vient s'ajouter à celle déjà existante du colombarium.

Afin de pouvoir proposer ces installations, il convient que le conseil municipal en fixe le tarif.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fixer les tarifs des cavurnes de la manière suivante :

Durée de la concession	Tarif
15 ans	400 €
30 ans	550 €

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

15. Administration Générale – Musée Raymond Lafage – Convention technique entre le Conseil Départemental et la Commune – Autorisation de signature

Dans le cadre du projet de centre culturel dont les premières études ont débuté, la commune a sollicité le Conseil Départemental afin d'obtenir son soutien en matière scientifique et culturelle.

Il s'agit ici d'établir un partenariat technique entre le Département et la Commune dans le cadre des activités du musée Raymond Lafage.

Le Conseil Départemental du Tarn, et ses services de la conservation départementale, ont trois orientations :

- Mieux répondre aux besoins et nécessités exprimés sur le terrain afin d'éviter la dispersion des moyens et des efforts ;
- Assurer une plus grande équité et transversalité d'intervention ;
- Favoriser le développement et la mise en réseau des musées et structures patrimoniales tarnaises.

Outre les services de conseil et de formations proposés, il s'agira pour la commune d'obtenir un véritable accompagnement dans le cadre de la rédaction du futur projet scientifique et culturel, ainsi que dans la mise en valeur des fonds permanents et temporaires qui seront amenés à être exposés au futur centre culturel.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention technique avec le conseil départemental dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

16. Administration Générale – Patrimoine SA Languedocienne d'HLM – Allongement de la dette garantie – Autorisation de signature

Afin d'accompagner le secteur du logement social dans sa réforme décidée par les pouvoirs publics, la Caisse des Dépôts et Consignations a mis en place plusieurs mesures, dont un dispositif d'allongement sur 5 ou 10 ans d'une partie de la dette des organismes HLM soumis à Réduction de Loyer de Solidarité.

La Commune de Lisle-sur-Tarn ayant accordé sa garantie pour un emprunt réalisé par la société Patrimoine SA Languedocienne d'HLM, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'allongement de la dette qui serait réalisé.

En application des dispositions des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donc demandé au conseil municipal :

- De réitérer la garantie de la Commune de Lisle-sur-Tarn pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé conformément aux documents joints en annexe. Le conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- De dire que la garantie est accordée à hauteur de la quotité indiquée dans le document joint en annexe, et ce jusqu'à complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires encourus au titre du prêt réaménagé.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

17. Patrimoine – Restauration des installations électriques et de l'éclairage de l'église Notre Dame de la Jonquière – Convention d'offre de concours – Autorisation de signature

Dans le cadre des travaux de mise en conformité des installations électriques de l'église Notre Dame de la Jonquière, les membres de l'association diocésaine d'Albi - paroisse « Saint Théodoric Balat » ont fait part de leur souhait d'une intervention sur les installations d'éclairage du bâtiment.

Après consultation de divers professionnels, les travaux globaux de réhabilitation se répartissent de la manière suivante :

- Mise en conformité des installations : 11 294 € HT
- Pose de luminaires, éclairage du chœur de l'église : 9 091,40 € HT
- Soit au total : 24 462,48 € TTC

Au regard du montant élevé de l'ensemble des travaux, l'association a souhaité contribuer au financement au travers d'une offre de concours se matérialisant dans le projet de convention annexé.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'accepter l'offre de concours de l'association diocésaine d'Albi - paroisse

« Saint Théodoric Balat » pour la mise en conformité des installations électriques de l'église Notre Dame de la Jonquière et l'installation de luminaires et systèmes d'éclairage.

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le projet de convention joint en annexe ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

18. Informations et questions diverses

La séance est levée à 21h00

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 24 octobre 2018

Le Maire

Maryline LHERM